

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Date de convocation : 30 mars 2018
Date d'affichage : 30 mars 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le neuf à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, GAIGNIER, LEGROS, LEROUX, SENÉ
Mmes BOSSY, BOUDET, COUSIN, GRENECHE, LEVASSEUR

Absents : Mme FOURNIER, M. YZON

Secrétaire : Mme Christine GRENECHE

1/ Finances

1.1 Budget Assainissement

1.1.1 Adoption du Compte Administratif 2017

Délibération : Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Considérant que Mme Catherine BOSSY, Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **APPROUVE** la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N-1 Excédent	Résultat cumulé au 31/12/2017 Excédent
Dépenses	32 825,12 €	9 139,41 €	118 467,70 €	127 607.11 €
Recettes	41 964,53 €			

Section d'investissement

	Total	Résultat de l'exercice Déficit	Résultat reporté N-1 Excédent	Résultat cumulé au 31/12/2017 Excédent
Dépenses	35 821,90 €	4 842,22 €	44 446,84 €	39 604,62 €
Recettes	30 979,68 €			

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au

résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CONSTATE** que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

1.1.2 Adoption du Compte de Gestion 2017

Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2017 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.1.3 Affectation du résultat d'exploitation 2017

Délibération : Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 127 607,11 €,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 39 604,62 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif Assainissement 2018,
↳ au compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé **44 573,38 €**

DÉCIDE de reporter
↳ au compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté **83 033,73 €**
↳ au compte R001 – Résultat d'investissement reporté **39 604,62 €**

1.1.4 Adoption du Budget Primitif 2018

Délibération : Adoption du Budget Primitif 2017 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif Assainissement 2018 qui se décompose comme suit :

↳ Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de **102 033,00 €**
↳ Section d'Investissement équilibrée à hauteur de **151 210,00 €**

1.2 Budget Lotissement Communal

1.2.1 Adoption du Compte Administratif 2017

Délibération : Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Lotissement Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que Mme Catherine BOSSY, Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **APPROUVE** la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section de fonctionnement

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N-1	Résultat cumulé au 31/12/2017 Excédent
Dépenses	414 315,38 €	73 516,08 €	- €	73 516,08 €
Recettes	487 831,46 €			

Section d'investissement

	Total	Résultat de l'exercice Déficit	Résultat reporté N-1 Excédent	Résultat cumulé au 31/12/2017
--	-------	-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

				Excédent
Dépenses	340 616,50 €			
Recettes	155 871,29 €	184 745,21 €	264 128,71 €	79 383,50 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CONSTATE** que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

1.2.2 Adoption du Compte de Gestion 2017

Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2017 – Budget Lotissement Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.2.3 Affectation du résultat d'exploitation 2017

Délibération : Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Budget Lotissement Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 516,08 €,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 79 383,50 €,

DÉCIDE les reports au Budget Primitif Principal 2018

- ↳ au compte R002 – Résultat d'exploitation reporté **73 516,08 €**
- ↳ au compte R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **79 383,50 €.**

1.2.4 Adoption du Budget Primitif 2018

Délibération : Adoption du Budget Primitif 2018 – Budget Lotissement Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Budget Primitif Lotissement Communal 2018 qui se décompose comme suit :

- ↳ Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de **883 618,00 €**
- ↳ Section d'Investissement équilibrée à hauteur de **706 902,00 €**

1.3 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Délibération : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les taux fixés en 2017,

Taxe d'habitation	Taxe Foncière bâti	Taxe foncière non bâti
17.16	13.21	28.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux 2018 comme suit,

Taxe d'habitation	Taxe Foncière bâti	Taxe foncière non bâti
16.66	7.91	20.90

1.4 Budget Principal

1.4.1 Adoption du Compte Administratif 2017

Délibération : Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que Mme Catherine BOSSY, Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **APPROUVE** la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Section de fonctionnement

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N- 1	Résultat cumulé au 31/12/2017 Excédent
Dépenses	445 249,51 €	172 984,99 €	- €	172 984,99 €
Recettes	618 234,50 €			

Section d'investissement

	Total	Résultat de l'exercice Excédent	Résultat reporté N- 1 Déficit	Résultat cumulé au 31/12/2017 Déficit
Dépenses	107 238,16 €	229 090,20 €	289 823,80 €	60 733,60 €
Recettes	336 328,16 €			

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CONSTATE** que les opérations sont régulièrement comptabilisées.

1.4.2 Adoption du Compte de Gestion 2017

Délibération : Adoption du Compte de Gestion 2017 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans

ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.4.3 Affectation du résultat d'exploitation 2017

Délibération : Affectation du résultat d'exploitation 2017 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif du Budget Principal fait apparaître un excédent d'exploitation de 172 984,99 €,

Constatant que le compte administratif du Budget Principal fait apparaître un déficit d'investissement de 60 733,60 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif Principal 2018,
↳ au compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé **172 984,99 €.**

DÉCIDE de reporter le déficit d'investissement au Budget Primitif Principal 2018
↳ au compte D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **60 733,60 €.**

1.4.4 Adoption du Budget Primitif 2018

Délibération : Adoption du Budget Primitif 2018 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif Principal 2018 qui se décompose comme suit :

- ↳ Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de **550 979,00 €**
- ↳ Section d'Investissement équilibrée à hauteur de **675 034,00 €**

1.4.5 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'état des sommes présentées en non-valeur adressé par la Trésorerie de La Ferté-Bernard d'un montant de 13,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les sommes présentées,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme de 13,29 € sur l'article 6541 du Budget Principal 2018.

2/ Questions diverses

Suppression parterres de fleurs

Il est prévu la suppression de différents parterres de fleurs, au Terrain de sports, sur le parking de la Salle des Fêtes, Route de La Ferté-Bernard et Place de la Lice. Un devis a été sollicité auprès de l'Entreprise GT Canalisations.

3/ Agenda

Conseil Syndical du SIAEP de la Région de l'Est Sarthois : Jeudi 12 avril 2018 à 20h30 à la Mairie de COURGENARD.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 16 mai 2018 à 20h.